No. 48579*

Philippines
and
China

Memorandum of Understanding on mining cooperation between the Department of Trade and Industry of the Republic of the Philippines and the Ministry of Commerce of the People's Republic of China. Beijing, 18 January 2005

Entry into force: *5 August 2005 by notification, in accordance with article VIII*

Authentic texts: *Chinese and English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 6 June 2011*

**No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.*

Philippines
et
Chine

Mémorandum d'accord relatif à la coopération minière entre le Département du commerce et de l'industrie de la République des Philippines et le Ministère du commerce de la République populaire de Chine. Beijing, 18 janvier 2005

Entrée en vigueur : *5 août 2005 par notification, conformément à l'article VIII*

Textes authentiques : *chinois et anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 6 juin 2011*

** Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier. Les textes réproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[CHINESE TEXT – TEXTE CHINOIS]

中华人民共和国商务部与菲律宾共和国贸工部
矿业领域合作谅解备忘录

中华人民共和国商务部与菲律宾共和国贸工部，为进一步发展两国经贸关系，通过友好协商，双方同意:

第一条

本着“平等互利、共同发展”的原则，扩大在矿产资源领域的贸易和投资合作。

第二条

鼓励两国企业在菲律宾开展矿产资源勘探、开发、相关基础设施建设等方面的合作。

第三条

鼓励两国有关部门和机构为本国企业开展上述合作提供必要便利，并愿协助双方企业与上述部门加强联系和沟通。

第四条

菲律宾贸工部将及时向中国商务部通报菲矿业领域的

相关法律法规、规划、投资及建设有关项目的信息。双方将提出合作建议，并致力于寻求可能产生问题的解决办法。

第五条

鼓励双方企业在矿产品贸易方面开展合作。共同研究有关矿产品市场的供求变化和发展趋势，为双方企业开展合作提供指导。

第六条

支持中国企业与菲律宾企业建立战略合作关系，在矿产资源开发领域开展实质性合作。

第七条

在中菲贸易联合委员会框架下成立一个矿业领域经贸合作工作组（司级），负责本备忘录的实施。中国商务部和菲律宾贸工部司级官员任组长。

中菲矿产资源领域投资、贸易合作事项均将在小组框架内研究、协商。

第八条

本备忘录将在双方完成国内法律手续，并通过外交途径书面通知后生效。

本备忘录有效期十年。如在本备忘录期满前六个月双方中的任何一方均未书面通知另一方终止本备忘录，则本备忘录有效期将自动依次顺延两年。

本备忘录的终止不引起为执行本备忘录、并在其有效期内所签合同的终止。除非双方另有约定。

本备忘录于二〇〇五年一月十八日在北京签署，一式两份，每份都以中文和英文书就，两种文本同等作准。

中华人民共和国商务部

菲律宾共和国贸工部

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING ON MINING COOPERATION BETWEEN THE DEPARTMENT OF TRADE AND INDUSTRY OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES AND THE MINISTRY OF COMMERCE OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

The Department of Trade and Industry of the Republic of the Philippines and the Ministry of Commerce of the People's Republic of China, (hereinafter referred to as "Parties")

Aiming to promote bilateral trade and economic relationship;
Through friendly negotiation;

Have agreed as follows:

ARTICLE I

The Parties shall expand trade and investment cooperation in mining resources development in the spirit of equality, reciprocity and common development.

ARTICLE II

The Parties shall encourage enterprises from both countries to carry out cooperation in exploration, development and infrastructure construction in the field of mining in the Philippines.

ARTICLE III

The Parties shall encourage their concerned authorities and agencies of

their respective governments to provide the necessary facilitation to enterprises from both countries for smooth cooperation in the field of mining, as well as to assist them in strengthening contacts with the above-mentioned authorities.

ARTICLE IV

The Department of Trade and Industry of the Republic of the Philippines shall notify the Ministry of Commerce of the People's Republic of China of the relevant laws and regulations as well as information of planning, investment and construction of concerned projects. Both Parties will table proposals for cooperation and endeavor to seek solutions to problems that may arise during the process.

ARTICLE V

The Parties shall encourage enterprises from both countries to carry out cooperation in trade in minerals, conduct joint research on the variation and tendency between supply and demand in the market of concerned mineral products and provide direction for the cooperation between enterprises from both countries.

ARTICLE VI

The Parties shall support the establishment of strategic partnership between Chinese enterprises and Philippine enterprises to cooperate substantially in the field of the development of mineral resources.

ARTICLE VII

The Parties shall establish a working group (Director General level) on economic cooperation in the field of mining under the framework of the Sino-Philippine Joint Trade Committee, in charge of implementing this Memorandum of Understanding. Director General-level officials from the

Department of Trade and Industry of the Republic of the Philippines and the Ministry of Commerce of the People's Republic of China will lead their respective delegations.

All issues relating to investment and trade cooperation in the mining sector will be studied and negotiated in the framework of the working group.

ARTICLE VIII

This Memorandum of Understanding shall enter into force on the date of the later notification in writing by the Parties, through diplomatic channels, indicating completion of the domestic legal requirements for its entry into force.

This Memorandum of Understanding shall be in force for ten years, and will remain in force for an additional two years automatically unless terminated by either Party giving six months written notice to the other before the end of the period of validity.

The termination of this Memorandum of Understanding will not cause the termination of any ongoing contracts signed to implement this Memorandum of Understanding within its validity unless the Parties decide otherwise.

Done in duplicate at Beijing on January 18, 2005 in the Chinese and English languages, both texts being equally authentic.

Department of Trade and Industry of the Republic of the Philippines

Ministry of Commerce of the People's Republic of China

[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD RELATIF À LA COOPÉRATION MINIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET LE MINISTÈRE DU COMMERCE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le Département du commerce et de l'industrie de la République des Philippines et le Ministère du commerce de la République populaire de Chine, ci-après dénommés les « Parties »,

Dans Le But de promouvoir les échanges commerciaux bilatéraux et les relations économiques par la négociation fondée sur l'amitié;

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les Parties accroissent la coopération dans le domaine des échanges commerciaux et de l'investissement par une mise en valeur de leurs ressources minières dans un esprit fondé sur l'égalité, la réciprocité et le développement commun.

Article II

Les Parties encouragent les entreprises des deux pays à coopérer dans l'exploration, le développement et la construction d'infrastructures dans le domaine minier aux Philippines.

Article III

Les Parties encouragent leurs autorités compétentes et les organismes de leurs gouvernements respectifs à fournir les facilités nécessaires aux entreprises des deux pays pour que la coopération se déroule sans heurts dans le domaine minier, ainsi qu'à les aider à renforcer les contacts avec les autorités susmentionnées.

Article IV

Le Département du commerce et de l'industrie de la République des Philippines informera le Ministère du commerce de la République populaire de Chine des lois et règlements applicables en la matière et fournira également des renseignements sur le plan des études, du financement et de la réalisation des projets concernés. Les deux Parties présentent des propositions de coopération et s'efforcent de rechercher des solutions aux problèmes susceptibles d'être rencontrés durant le déroulement des opérations.

Article V

Les Parties encouragent les entreprises des deux pays à coopérer dans le commerce des minéraux, à mener des études communes sur les variations et les tendances entre l'offre et la demande sur le marché des produits minéraux concernés et faire des recommandations en matière de coopération entre les entreprises des deux pays.

Article VI

Les Parties soutiennent la mise en place d'un partenariat stratégique entre les entreprises chinoises et les entreprises philippines destiné à coopérer en grande partie sur le plan de la mise en valeur des ressources minérales.

Article VII

Les Parties constituent un groupe de travail (niveau directeur général) responsable de la coopération économique dans le domaine minier et œuvrant dans le cadre de la Commission mixte du commerce sino-philippine chargée de la mise en œuvre du présent Mémorandum d'accord. Les fonctionnaires, du niveau directeur général, désignés par le Département du commerce et de l'industrie de la République des Philippines et le Ministère du commerce de la République populaire de Chine conduisent leurs délégations respectives.

Toutes les questions touchant à l'investissement et à la coopération commerciale dans le secteur minier sont étudiées et négociées dans le cadre de ce groupe de travail.

Article VIII

Le présent mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière notification écrite informant l'autre Partie par la voie diplomatique de l'accomplissement des formalités requises par leur droit interne pour son entrée en vigueur.

Le présent Mémorandum d'accord sera d'application pendant une période de dix ans et sera reconduit d'office à raison d'une période de deux ans supplémentaires pour autant qu'il n'y ait pas été mis fin par une Partie quelle qu'elle soit moyennant préavis écrit de six mois signifié à l'autre Partie avant la fin de la période de validité en cours.

À moins que les Parties n'en aient décidé autrement, la dénonciation du présent Mémorandum d'accord n'a pas pour effet de mettre un terme aux contrats en cours ayant été signés pour la mise en application du présent Mémorandum d'accord dans les limites de sa durée de validité.

FAIT en deux exemplaires à Pékin, le 18 janvier 2005, en langue chinoise et anglaise, les deux textes faisant également foi.

Pour le Département du commerce et de l'industrie
de la République des Philippines :

Pour le Ministère du commerce
de la République populaire de Chine :